



## Commune de St Nazaire les Eymes

Département de l'Isère

### ECOLE PRIMAIRE - rentrée 2026/2027 ou en cours d'année 2025-2026 Formulaire de pré – inscription (à remplir pour chaque enfant)

#### Enfant

Nom : .....	Prénoms : 1.....2.....3.....
Date de naissance : .....	Lieu de naissance : .....
Sexe : .....	Nationalité : .....
Niveau : PS – MS – GS - CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2 : .....	

#### Responsable légal de l'enfant

Père       Mère       Tuteur       Autre (à préciser) .....

#### Situation familiale

Marié(e)     Divorcé(e)     Séparé(e)     Pacsé(e)     Veuf (veuve)     Union libre     Célibataire

Père	Mère
Nom: .....	Nom: .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Date de naissance : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
Code postal : .....	Code postal : .....
Ville : .....	Ville : .....
Tel : .....	Tel : .....
Mail.....@.....	Mail.....@.....
Profession : .....	Profession : .....
Nom de l'employeur : .....	Nom de l'employeur : .....
Tel de l'employeur : .....	Tel de l'employeur : .....
Autorise à communiquer mes coordonnées : oui      non	Autorise à communiquer mes coordonnées : oui      non

Je / nous soussigné(s) certifie (ions) sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements demandés et être domicilié(e)s sur la commune de St Nazaire les Eymes depuis le .....

Cette pré-inscription sera suivie par une inscription officielle auprès de la directrice de l'école élémentaire qui convoquera les parents.

**Pièces à joindre obligatoirement** : une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et copie du livret de famille (pages enfant et parents).

**Dossier complet à déposer en mairie ou à envoyer par mail à [secretariat@mairie-sne.fr](mailto:secretariat@mairie-sne.fr) avant le 30 avril 2026 (pour une inscription à la rentrée 2026-2027).**

Fait le ..... Signature des deux parents, tuteur(s) .....



## Commune de St Nazaire les Eymes

Département de l'Isère

### DOCUMENTS À FOURNIR

#### Liste des documents à joindre à la fiche d'inscription scolaire complétée et signée :

- La photocopie intégrale du livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom, attestation assurance logement ...)



**IMPORTANT** : La facture de téléphone portable ne peut servir de justificatif de domicile !

#### **Si vous venez de déménager et que vous n'avez pas encore l'un des documents ci-dessus,**

- fournir une copie du contrat de location ou de l'acte de vente d'un logement datant de moins d'un mois. Les promesses de vente ne seront pas acceptées (*une promesse de vente ne veut pas dire que les personnes auront leur prêt, donc il est préférable d'attendre l'acte de vente définitif.*)

#### **Si vous êtes hébergés, vous devez en sus, joindre l'ensemble des documents suivants :**

- La photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois.
- Une photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant.
- L'attestation d'hébergement sur l'honneur signée par l'hébergeant et la famille hébergée.
- En cas de séparation avec jugement : la copie du jugement fixant la résidence de l'enfant et l'autorité parentale.

#### **Si vous demandez une dérogation scolaire, joindre :**

- un courrier de justification adressé au maire

#### **Le dossier d'inscription complet est à retourner:**

- Par courrier à l'adresse suivante : Service Affaires générales – mairie – 385, chemin du Village – 38330 Saint-Nazaire –les-Eymes
- Par e-mail : [secretariat@mairie-sne.fr](mailto:secretariat@mairie-sne.fr)
- Sur place : Accueil - mairie – 385, chemin du Village – 38330 Saint-Nazaire –les-Eymes

Renseignements service Affaires générales : ☎ : 04 76 52 99 45

#### **Après l'enregistrement du dossier :**

- Un certificat d'inscription scolaire vous sera transmis.
- Vous serez contacté par la directrice de l'école élémentaire pour l'admission définitive par mail ou téléphone

#### **Contact de la directrice :**

Ecole primaire - Mme VERMEULEN DELAET, de préférence par mail [ce.0382161t@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382161t@ac-grenoble.fr)  
Tel.04 76 52 31 50 (côté élémentaire) – Tel. 04 76 52 17 26 (côté maternelle)

Article 441-7 du Code Pénal "...Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : 1e D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2e De falsifier une attestation ou un certificat original sincère ; 3e De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui, ...".